

LIVRET D'ACCUEIL DU C.C.A.S. DE TOURVILLE-LA-RIVIERE



ÉDITO

L'âge, la santé, le handicap, l'isolement, les problèmes d'insertion peuvent toucher un jour ou l'autre chacun d'entre nous. Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a pour mission principale de répondre au quotidien aux besoins des personnes les plus fragilisées.

La proximité, l'implication pour le développement social et le professionnalisme de ses agents sont des atouts précieux pour que les C.C.A.S. offrent les meilleurs services possibles accessibles au plus grand nombre. Pour cela, le C.C.A.S. s'appuie notamment sur un large réseau de partenaires.

Ce guide présente les différents services proposés par le C.C.A.S.. Les agents du C.C.A.S. sont à votre écoute au quotidien, assurant par là-même un service de proximité auquel nous sommes attachés car il est un élément important du vivre ensemble et de la qualité de vie Tourvillaise.



Noël LEVILLAIN,
Maire de Tourville-la-Rivière ;
Président du C.C.A.S.



Josiane POUILLARD,
Adjointe au Maire à la solidarité, à la
prévention et à l'insertion ;
Vice-présidente du C.C.A.S.

SOMMAIRE

Coordonnées.....	page 4
Le Pôle Social « Action sociale ».....	page 5-6
Le Pôle Social « Seniors »	page 7
Animation	page 8
Droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	page 9
Les permanences du Pôle Social	page 10
Les adresse utiles	page 11

COORDONNÉES

Le Centre Communal d'Action Sociale se situe :

Pôle Social

Place de la commune de Paris






76410 TOURVILLE-LA-RIVIERE

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi,
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Et le vendredi,
de 9h à 12h

Téléphone de l'accueil : 02 32 82 74 00

L'équipe du C.C.A.S. :

Robert FEUILLOLEY	Directeur du C.C.A.S.	 02 32 96 00 20
Patricia BARRIERE	Coordinatrice Santé - Seniors	 02 32 82 74 02
Fabienne SANTAIS	Agent d'accueil	 02 32 82 74 00
Ouiza CHOUIREB	Animatrice Seniors	 02 32 82 74 08
Marie-Laure CHOUIREB	Responsable Action Sociale	 02 32 82 74 01

LE PÔLE SOCIAL « ACTION SOCIALE »

La **conseillère** vous accueille afin de vous délivrer informations et soutien. Elle vous aide à constituer vos dossiers administratifs et vous oriente dans vos démarches.

Les publics concernés :

- **Personnes handicapées :**

- Accueil, information, orientation ;
- Aides aux démarches administratives ;
- Dossiers d'aide sociale légale (hébergement en établissement...);
- Dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie ;
- Dossiers M.D.P.H.

- **Personnes en difficulté :**

- Accueil, information, orientation ;
- Aides aux démarches administratives.

La conseillère vous accueille, vous informe, vous aide dans vos démarches et si besoin vous oriente vers les structures concernées (administrations, associations, services sociaux ...)

Quelques exemples :

Aide à la déclaration annuelle de revenus, aide à la constitution de C.M.U., la constitution d'un dossier pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées (demande de carte d'invalidité, demande d'Allocation Adulte Handicapé, demande de prestation de compensation du handicap)

➤ **Suivi des bénéficiaires R.S.A. :**

- Instruction des contrats d'insertion et suivi des bénéficiaires

➤ **Aides légales :**

Le service a pour mission obligatoire d'instruire les demandes d'aides sociales légales :

Dossiers Fonds d'aide aux jeunes, Fonds de solidarité logement, Obligation alimentaire, Aide Complémentaire Santé.

➤ **Aides facultatives :**

○ **Aides financières - Aides alimentaires :**

Des aides ponctuelles peuvent être attribuées sous conditions, en complément des aides des services sociaux extérieurs (Centre Médicaux Sociaux, C.P.A.M., service Action Sociale des caisses de retraite...)

○ **Élection de domicile des sans domicile fixe et les gens du voyage :**

Le service est habilité de droit à effectuer des élections de domicile sous certaines conditions conformément à la circulaire de la D.G.A.S. du 25 février 2008 relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

○ **Le logement :**

- Accueil, information, orientation ;
- Demande du numéro unique ;
- Demande de logement social en ligne www.demande-logement-social.gouv.fr

Inscription du demandeur

Une demande de logement est disponible au C.C.A.S. afin d'obtenir un numéro d'enregistrement unique.

Les logements sociaux sont réservés aux personnes dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond, variable en fonction du nombre de personnes vivant dans le foyer.

 **02 32 82 74 01** **Marie-Laure CHOUIREB** **Responsable de l'action sociale**

LE PÔLE SOCIAL « SENIORS »

La **coordinatrice** vous accueille afin de vous apporter conseil et soutien pour obtenir diverses prestations d'aides légales ou facultatives. Elle vous aide à constituer vos dossiers administratifs et vous oriente dans vos démarches.

Les publics concernés :

- **Personnes âgées, Personnes handicapées**
 - Accueil, information, orientation ;
 - Aides aux démarches administratives ;
 - Dossiers d'aide sociale légale (hébergement en établissement...) ;
 - Dossiers d'allocation personnalisée d'autonomie ;
 - Dossiers M.D.P.H.

Le service constitue et transmet les dossiers de demande.

➤ **La téléassistance... Pour une sécurité maximum 24H/24**

Un système simple et sécurisant d'alerte des secours :

Les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite peuvent être victimes de malaise, d'accident ou encourent des risques d'agression dans leur logement et n'ont pas toujours, dans ce cas, la possibilité de composer un numéro sur leur téléphone.

Tarif : frais d'installation gratuite et frais de dossiers des abonnés pris en charge par le C.C.A.S.. L'abonnement reste à la charge de la personne.

➤ **PLAN CANICULE**

Pour une meilleure protection des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le C.C.A.S. a mis en place un fichier sur lequel les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire.

L'objectif de ce fichier est d'encourager et de permettre un contact périodique pour prévenir les situations à risques.

☎ **02 32 82 74 08**

Patricia BARRIERE

Coordinatrice santé, seniors

ANIMATIONS DU C.C.A.S.

Ne restez pas isolés chez vous, venez partager un moment de convivialité !!

- Sortie cinéma d'or (1^{er} lundi de chaque mois, sauf juillet et août)
- Accompagnement aux courses (tous les mardis après-midi)
- Sortie culturelle
- Activité jeux (le 1^{er}, 2^{ème} et dernier jeudi après-midi de chaque mois)
- Activité cuisine (le 3^{ème} jeudi de chaque mois)

☎ 02 32 82 74 04

Ouiza CHOUIREB

Animatrice

Les droits des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

La loi n°2002-2 du 26 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico sociaux.

Cette loi régit près de 32 000 structures, ce qui représente plus d'un million de places et plus de 400 000 salariés.

Les 7 droits fondamentaux des usagers (article L 311-3 du CASF) :

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

- 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ;
- 2° Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;
- 3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché ;
- 4° La confidentialité des informations la concernant ;
- 5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;
- 6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;
- 7° La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.

Les modalités de mise en œuvre du droit à communication prévu au 5° sont fixées par voie réglementaire.

Les permanences du pôle social

>> P.F.N.

Madame PANEL.
Le 2^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h
Sans rendez-vous
Tél. : 02 35 22 17 51

>> PUÉRICULTRICE

Madame DE PINHO
Le mercredi après-midi
Sur rendez-vous
Tél. : 02 35 81 26 26

>> Assistante Sociale

Madame HAMMA
Vendredi matin tous les 15 jours
Sur rendez-vous
Tél. : 02 35 81 26 26

>> A.D.E.V.A. ROUEN MÉTROPOLE

Monsieur AMORRICH
Monsieur MOREL
Le 2^{ème} mardi du mois
Sur rendez-vous
Tél. : 02 76 00 66 66 / 06 98 30 15 72 ou le 02 35 77 59 69

>> Avocate

Madame PERSONNAT Marlène
Le 1^{er} lundi du mois de 9h à 12h
Sur rendez-vous
Tél. : 02 32 82 74 00

Les adresses utiles

>> Pôle Emploi

39 rue Poussin 76500 ELBEUF – Tél. : 39 49
<http://www.pole-emploi.fr>

>> C.A.F.

Rue de la prairie 76500 ELBEUF – Tél. : 0810 25 76 80
<http://www.caf.fr>

>> C.P.A.M.

Rue de la prairie 76500 ELBEUF – Tél. : 0810 25 76 80
<http://www.ameli.fr>

>> Mission locale

25 rue Camille Randoing 76500 ELBEUF – Tél. : 02 32 96 44 30
<http://www.mission-locale-elbeuf.org/>

>> M.J.C. de la région d'ELBEUF

La fabrique des savoirs – 9 cours Gambetta 76500 ELBEUF – Tél. : 02 35 81 41 30
www.mjc-elbeuf.org/

>> Maison de la justice

27 place de la République 76500 ELBEUF – Tél. : 02 35 77 23 24
<http://www.service-public.fr>

>> CARSAT

60 Avenue de Bretagne, 76100 ROUEN - Tél. : 36 46
www.carsat-normandie.fr/

>> M.D.P.H.

13, rue Poret de Blosserville, 76100 ROUEN – Tél. : 02 32 18 86 87
www.mdph.fr/